

## FORMALITES D'INSCRIPTION

### A. PIECES A FOURNIR

#### Obligatoire :

- 1... AS (formulaire rose multi-feuillets),
- 1... Talon rugby éducatif,
- 1... Passeport médical,
- 1... Autorisation parentale, dûment remplie,
- 2... Photos d'identité,
- 1... Photocopie de carte d'identité ou du livret de famille,
- 1... Chèque du montant correspondant à votre situation reprenant :
  - . le règlement de la licence,
  - . les frais annexes (enveloppe, timbres,...) .
  - . participation au transport par car des enfants pour l'entraînement

#### Facultatif (si besoin est) :

- 1... Ordonnance justifiant du traitement à suivre, si problème de santé périodique (asthme, allergies, etc..),

#### Cotisation / Licence :

PP- M P – P	1>120 €- 2>180 €- 3>240 €	B - M	140 €- 200 €- 260 €
CADET	1>170 €2>240 €	FOLKLO	80 €
JUNIOR	1>180 €2>250 €		

### B. MODALITES DE PAIEMENT :

Le règlement devra être remis à l'inscription avec au dos du chèque le nom et le prénom du joueur, toutefois, les familles :

- ▶ **ayant plusieurs enfants**, le règlement peut être étalé sur plusieurs mois : établir les chèques en inscrivant au dos de chaque chèque, le nom et prénom et les dates d'encaissement souhaitées,
- ▶ **bénéficiant de prestations familiales auprès de la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales) ou tout autre service, une aide vous est consentie par ces services après en avoir fait la demande.
- ▶ **présentant la possibilité d'une participation par l'entreprise (CE)**,  
Nous serons en mesure dès réception de votre règlement, de vous fournir une attestation de paiement.

### C. PROCEDURE A SUIVRE POUR L'INSCRIPTION :

Vous avez décidé d'inscrire votre enfant, nous avons le plaisir de vous indiquer les démarches à suivre et attirons votre attention sur le fait que plus le délai sera raccourci, plus vite votre enfant sera couvert et pourra participer aux activités :

#### RENOUVELLEMENT (-15 ans : + 15 ans) (si dossier 2007-2008 complet)

##### -15 ans

- TALON RUGBY EDUCATIF :**  
A faire valider et compléter par le médecin
- +  **AUTORISATION PARENTALE**
- +  **REGLEMENT COTISATION**

##### + 15 ans

- PASSEPORT MEDICAL**  
A faire valider et compléter par le médecin
- +  **AUTORISATION PARENTALE**
- +  **REGLEMENT COTISATION**

#### NOUVEAU (TOUTES CATEGORIES)

##### -15 ans

- Formulaire « AS »**
- +  **TALON RUGBY EDUCATIF :**  
A faire valider et compléter par le médecin
- +  **AUTORISATION PARENTALE**
- +  **REGLEMENT COTISATION**
- +  **PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITE**
- +  **2 PHOTOS**

##### + 15 ans

- Formulaire « AS - COMPETITION »**
- +  **PASSEPORT MEDICAL**  
A faire valider et compléter par le médecin
- +  **AUTORISATION PARENTALE**
- +  **REGLEMENT COTISATION**
- +  **PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITE**
- +  **2 PHOTOS**

### D. DESTINATAIRE DES DOCUMENTS :

Valérie PATRY - Secrétariat EDR – 39 reu André Malraux – 77600 BUSSY ST GEORGES - Tel : 01 64 66 91 63

## EQUIPEMENTS ET REGLEMENTATION

(Extrait du règlement officiel)

### EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Au titre de la réglementation, un joueur doit porter **un maillot, un short, des sous-vêtements, des chaussettes et des chaussures.**

#### 1. Compléments d'Equipements

- a. des **supports en matériau élastique ou compressible**, mais **obligatoirement lavable**
- b. des **protège-tibias** sous les chaussettes avec rembourrage incorporé en tissu non rigide, à condition qu'aucune partie du rembourrage n'ait plus de 0,5 cm d'épaisseur lorsqu'elle est comprimée.
- c. des **protège-chevilles** portés sous les chaussettes, ne couvrant pas plus d'un tiers de la longueur du tibia et, s'ils sont rigides, en matériau non métallique.
- d. des **mitaines** (gants sans doigts)
- e. des **rembourrages d'épaule en matériau souple** et fin, pouvant être incorporés dans un sous-vêtement ou dans un maillot, à condition que ces rembourrages ne couvrent que l'épaule et la clavicule. Aucune partie des rembourrages ne peut avoir plus de 1 cm d'épaisseur lorsqu'elle n'est pas comprimée ni une densité supérieure à 45 kg par mètre cube.
- f. un **protège-dents** ou similaire
- g. un **casque en matériaux souples et fins**, à condition qu'aucune partie dudit casque n'ait plus de 1 cm d'épaisseur lorsqu'elle n'est pas comprimée ni une densité supérieure à 45 kg par mètre cube.
- h. des **bandages et/ou pansements** pour couvrir ou protéger une blessure.
- i. des **bandes fines**, ou tout autre matériau similaire, utilisées comme support et/ou pour empêcher une blessure.

#### 2. Equipement Spécial pour Joueuses

Outre les équipements mentionnés ci-dessus, les joueuses peuvent porter :

- a. des "**rembourrages de poitrine**" en matériau souple et fin, pouvant être incorporés dans un vêtement à condition que ces rembourrages ne couvrent que l'épaule et/ou la clavicule et/ou la poitrine, et qu'aucune partie n'ait plus de 1 cm d'épaisseur lorsqu'elle n'est pas comprimée, ni une densité supérieure à 45 kg par mètre cube.

#### 3. Epaisseur et Densité

Les mesures d'épaisseur et de densité comprennent tous les autres matériaux incorporés dans les rembourrages ou utilisés pour fixer les rembourrages au corps.

#### 4. Crampons

les crampons des chaussures des joueurs doivent être conformes :

- a. à la Norme Britannique BS6366 1983 ou à une norme équivalente.
- b. circulaires et solidement fixés à la semelle de la chaussure.
- c. aux dimensions suivantes : longueur maximum 18 mm, mesurée à partir de la semelle ; diamètre minimum 10 mm au sommet du crampon ; diamètre minimum 13 mm à la base du crampon (rondelle exclue) et un diamètre minimum de 20 mm lorsque les crampons sont fixés par une rondelle faisant partie intégrante du crampon.

NB :

Les semelles en caoutchouc moulé et à crampons multiples sont acceptables à condition qu'elles ne comportent pas de bords coupants ou d'arêtes aiguës.

#### 5. Equipements Interdits

Un joueur ne doit pas porter d'équipements :

- a. contaminé par le sang
- b. coupant ou abrasif
- c. contenant des boucles, clips, anneaux, gonds, fermetures éclair, vis, boulons ou matériaux rigides ou protection non autorisée par la présente Règle
- d. des bijoux (bagues, boucles d'oreille, etc.)
- e. de gants
- f. un short comportant un rembourrage cousu à l'intérieur
- g. un équipement dont une partie quelconque a plus de 0,5 cm d'épaisseur lorsqu'elle n'est pas comprimée ou une densité supérieure à 45 kg par mètre cube, sauf disposition contraire prévue par cette Règle
- h. d'équipement normalement autorisé par les règles mais que l'arbitre estime être dangereux pour les joueurs
- i. un crampon isolé à l'extrémité avant de la chaussure

#### 6. Marque Autorisée pour les Equipements Rembourrés

A partir du 1er Octobre 2000, les rembourrages d'épaules, les casques et les "rembourrages de poitrine" doivent porter l'homologation de l'IRB pour indiquer qu'ils sont conformes à la présente Règle

#### 7. Inspection des Equipements des Joueurs

- a. l'arbitre ou les juges de touche désignés par l'organisateur du match ou sous son autorité inspecteront les vêtements et les crampons des joueurs pour vérifier leur conformité à la présente Règle
- b. l'arbitre a le pouvoir de décider à tout moment, avant ou pendant le match, qu'une partie quelconque de l'équipement d'un joueur est dangereuse ou interdite par les Règles. S'il décide qu'un équipement est dangereux ou contraire aux Règles, il doit donner l'ordre au joueur de le retirer. Le joueur ne pourra alors reprendre part au match que lorsqu'il se sera conformé à la demande qui lui aura été faite.
- c. si, lors d'une inspection avant un match, l'arbitre ou un juge de touche signale à un joueur qu'il porte un équipement interdit par la présente Règle, il l'expulsera pour incorrection si le joueur est ultérieurement pris à porter cet équipement sur-le-champ de jeu

SANCTION : coup de pied de pénalité au point de reprise du jeu

#### 8. Autres Equipements

Tout joueur devant ou souhaitant porter un équipement, une protection, un rembourrage, un support ou un équipement similaire autre que ceux indiqués dans la présente règle ne sera pas autorisé à participer à un match.

L'arbitre ne peut autoriser un joueur à quitter l'aire de jeu pour changer d'équipement que si le dit équipement est taché de sang.



## ORGANIGRAMME CLUB SAISON 2007-2008

### PRESIDENT

Antoine FERREIRA  
Tel : 06 85 80 12 70  
[Vameto2@wanadoo.fr](mailto:Vameto2@wanadoo.fr)

### VICE PRESIDENT EN CHARGE DU SPONSORING ET DE LA SECTION « SENIORS »

Olivier PLATAUX  
tél : 06.11.08.87.77  
[actika@wanadoo.fr](mailto:actika@wanadoo.fr)

### VICE PRESIDENT EN CHARGE DE L'ECOLE DE RUGBY

Emile RAILLART  
tél : 01 60 43 09 63  
port : 06 30 96 74 84  
[pierre.geneste@rcvmvaldeurope.com](mailto:pierre.geneste@rcvmvaldeurope.com)

### SECRETAIRE Magalie PLATAUX

### TRESORIER

Frédéric BOURON  
Tel : 01.60.04.15.42  
[fbouron@cbgroup-fr.com](mailto:fbouron@cbgroup-fr.com)

### SECRETAIRE ADJOINT ECOLE DE RUGBY

Valérie PATRY  
Tel : 01 64 66 91 63

### TRESORIER ADJOINT ECOLE DE RUGBY

Daniel PATRY  
Tel : 01 64 66 91 63

### RESPONSABLE ECOLE DE RUGBY

François PREBIN  
Tel : 06.30.50.97.25  
[famille.prebin@wanadoo.fr](mailto:famille.prebin@wanadoo.fr)

### RESPONSABLE ADJOINT EDR

Fatiha GUERIN  
Tel : 06.03.93.11.69  
[anosique@free.fr](mailto:anosique@free.fr)  
[anosique@airfrance.fr](mailto:anosique@airfrance.fr)

### RESPONSABLE EQUIPE CADETS

Michel AYRAL  
tél : 06.07.88.72.88  
[ayral.m@wanadoo.fr](mailto:ayral.m@wanadoo.fr)

### RESPONSABLE EQUIPE JUNIORS

Frédéric BOURON  
tél : 01.60.04.15.42  
[fbouron@cbgroup-fr.com](mailto:fbouron@cbgroup-fr.com)

### RESPONSABLE EQUIPES SENIORS

Olivier PLATAUX  
tél : 06.11.08.87.77  
[actika@wanadoo.fr](mailto:actika@wanadoo.fr)

### DIRIGEANT EQUIPE FOLKLO

José THOMAS  
tél : 06.08.40.56.44  
[jedi@afp.com](mailto:jedi@afp.com)

### ENTRAINEURS ET EDUCATEURS

Stéphane REJAUD - Anthony ESTEBAN (Responsable Technique EDR) - Emile RAILLART - Olivier PLATAUX  
Hervé LAPROYE - Fabien VAN HONECKER - Georges REGNIER - Philippe NIVARD - Fatiha GUERIN - Jean-Claude GUERIN  
Anne CARMONE - David LAPLANCHE - Jean-Christophe AIT KACIALIL - Roland LEFEBVRE - Vincent AYRAL - Marc AYRAL  
Bruno PEREIRA - Régis HAMEL - Antoine FERREIRA - Ludovic LAMOTTE - Thierry LAGREVE

### COMMUNICATION / SITE INTERNET

Pascal REIGNOUX  
tél : 06 14 63 20 40  
[webmaster@rcvmvaldeurope.com](mailto:webmaster@rcvmvaldeurope.com)

### PHOTOGRAPHE

Pascal REIGNOUX  
tél : 06 14 63 20 40  
[pascal.reignoux@rcvmvaldeurope.com](mailto:pascal.reignoux@rcvmvaldeurope.com)



Rugby Club Val Morin Val d'Europe  
12, rue Emile Cloud  
77700 SERRIS

Affiliation FFR : 6829Y

[www.rcvmvaldeurope.com](http://www.rcvmvaldeurope.com)

[rcvmve@rcvmvaldeurope.com](mailto:rcvmve@rcvmvaldeurope.com)



Les coordonnées des éducateurs vous seront communiquées dès votre inscription, selon la catégorie.

#### ADRESSE DES TERRAINS :

- **Serris** : **Stade d'Orsonville - route de Meaux – 77700 Serris (dédié aux entraînements)**  
: **Stade mixte des Marmousets – 77700 Serris**
- **Bailly Romainvilliers** : **Stade des Murons - Boulevard de Romainvilliers - CD 406 – 77700 Bailly Romainvilliers**

#### HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS :

- Pré-Poussins - Mini-poussins** : **Entraînement** : Mercredi : 17h15 à 19h00 - Serris (Orsonville)  
**Poussins – Benjamins** : Samedi : 14h00 à 16h00 - Serris (Orsonville)  
**Minimes** : **Match** : Samedi : Après midi - Rdv 13h30 Serris (Orsonville)
  
- Cadets** : **Entraînement** : Mercredi : 19h00 à 22h00 - Serris (Orsonville)  
**Match** : Samedi : Après Midi (Orsonville)
  
- Juniors** : **Entraînement** : Mercredi : 19h00 à 22h00 - Serris (Orsonville)  
**Match** : Dimanche : Matin (Marmousets-serris / Murons-Bailly)
  
- Séniors** : **Entraînement** : Mardi & jeudi : 19h30 à 22h00 - Serris (Orsonville)  
**Match** : Dimanche : Après-midi (Marmousets-serris / Murons-Bailly)
  
- Folklo - Vétérans** : **Entraînement** : Vendredi : 19h30 à 22h00 - Serris (Orsonville)  
**Match** : Vendredi : Soirée

**Retrouvez toutes les informations indispensables  
ainsi que les photos du Club sur notre site web**

**[WWW.RCVMVALDEUROPE.COM](http://WWW.RCVMVALDEUROPE.COM)**

**Adresse E.mail : [rcvmve@rcvmvaldeurope.com](mailto:rcvmve@rcvmvaldeurope.com)**

**Forum : <http://rcvmvaldeurope.forumpro.fr>**



Rugby Club Val Morin Val d'Europe
12, rue Emile Cloud
77700 SERRIS
Affiliation FFR : 6829Y



AUTORISATION PARENTALE 2008-2009

www.rcvmvaldeurope.com

rcvmve@rcvmvaldeurope.com

CAT : MP P B M KD JR

Enfant: NOM : ..... Prénom : .....

Je soussigné(e) : Nom : ..... Prénom : .....
Agissant en qualité de : PERE - MERE - TUTEUR (Rayer les mentions inutiles)
Domicilié(e) : N° ... Rue : .....

CP : ..... Ville : .....
Téléphone : .....
Portable : .....
@mail des Parents : .....

J'autorise mon enfant : .....
né(e) le : .../.../... Lieu de naissance : .....
Portable du Licencié : .....
@mail du Licencié : .....
Taille (cm) : ..... Poids (kg) : ..... Pointure : ..... Taille maillot : ..... Taille Short : .....

- à participer aux entraînements et matchs sur les terrains du Club ou autres, suivant les déplacements,
à se déplacer lors des matchs à l'extérieur en véhicule ou par car,
à participer à des stages et/ou au voyage de fin d'année,
à rentrer / ne pas rentrer - seul à son domicile, dès la fin des entraînements et des matchs.
à être photographié dans toutes les activités du Club (Albums - expositions manifestations - Site internet)

Personne(s) autorisée(s) à prendre en charge l'enfant à la fin des entraînements ou matchs :

Mr, Mme ..... Tél : .....

Mr, Mme ..... Tél : .....

Les parents restent responsables dans le cas ou l'enfant est autorisé à rentrer seul à son domicile.

J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance de responsabilité civile qui couvre les dommages qu'il pourrait causer à autrui ou à lui-même.

EN CAS DE NECESSITE

Dans le cas d'un incident jugé important par les éducateurs, si l'impossibilité de joindre rapidement les parents se présente, l'enfant sera transporté dans un centre hospitalier le plus proche par moyens sanitaires (ambulance, pompiers).

- Groupe sanguin : .....
Problème de santé (allergies, asthme...) : .....
Mal des transports : .....
Allergie alimentaire : .....
Observations éventuelles : .....

J'autorise les éducateurs à administrer le(s) médicament(s) prescrit(s) sous réserve de fournir une ordonnance (exemple : asthme, allergie, ...).

- Nom de la Caisse de Sécur. Sociale : .....
N° de l'adhérent Sécurité Sociale : .....
Nom de la mutuelle : .....

Fait, à ..... le.....

SIGNATURE

Père

Mère

## CATEGORIES D'AGES

### SAISON 2007-2008

<b>Catégorie</b>	<b>Section</b>	<b>Masculins/Feminiens</b>	<b>Années de Naissance</b>
<b>MOINS DE 19 ANS</b>	<b>Juniors (JR)</b>	<b>Masculins</b>	<b>1990 1991</b>
<b>MOINS DE 18 ANS</b>	<b>Cadettes (KDF)</b>	<b>Féminines</b>	<b>1991 1992 1993</b>
<b>MOINS DE 17 ANS</b>	<b>Cadets (KD)</b>	<b>Masculins</b>	<b>1992 1993</b>
<b>MOINS DE 15 ANS</b>	<b>Minimes (M)</b>	<b>Masculins/féminines</b>	<b>1994 1995</b>
<b>MOINS DE 13 ANS</b>	<b>Benjamins (B)</b>	<b>Masculins/féminines</b>	<b>1996 1997</b>
<b>MOINS DE 11 ANS</b>	<b>Poussins (P)</b>	<b>Masculins/féminines</b>	<b>1998 1999</b>
<b>MOINS DE 09 ANS</b>	<b>Mini Poussins (MP)</b>	<b>Masculins/féminines</b>	<b>2000 2001</b>
<b>MOINS DE 07 ANS</b>	<b>Premiers Pas (PP)</b>	<b>Masculins/féminines</b>	<b>2002 2003</b> <b>A partir de 5 ans révolus</b>

## CODE DU SPORTIF

**TOUT SPORTIF DEBUTANT OU CHAMPION S'ENGAGE A :**

- 1 – SE CONFORMER AUX REGLES DU JEU**
- 2 – RESPECTER LES DECISIONS DE L'ARBITRE**
- 3 – RESPECTER LES ADVERSAIRES ET LES PARTENAIRES**
- 4 – REFUSER TOUTE FORME DE VIOLENCE ET DE TRICHERIE**
- 5 – ETRE MAITRE DE SOI EN TOUTES CIRCONSTANCES**
- 6 – ETRE LOYAL DANS LE SPORT ET DANS LA VIE**
- 7 – ETRE EXEMPLAIRE, GENEREUX ET TOLERANT**

**Extrait de la revue « LA MEDAILLE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS »**